

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

- 9 JUIL. 2015

Service Courrier

L'an deux mil quinze, le 02 juillet à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE , Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE, **membres titulaires** Myriam PISANO **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Marielle BANDELIER, Josette BESSE, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER.

Avait donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Marielle BANDELIER à Fatima KHELIFI, Josette BESSE à Myriam PISANO, Marie-Lise LHOMET à Daniel FRERY, Jean LOCATELLI à Christian RAYOT, Pierre OSER à André HELLE, Cédric PERRIN à Jean-Louis HOTTLET, Frédéric ROUSSE à Didier MATHIEU, Jean-Claude TOURNIER à Denis BANDELIER.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Mardi 16 juin	Mardi 16 juin	En exercice	41
		Présents	25
		Votants	32

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Martine BENJAMAA est désignée.

2015-05-22 – Service des Eaux – Tarif eau potable 2016
Rapporteur : Thierry MARCJAN

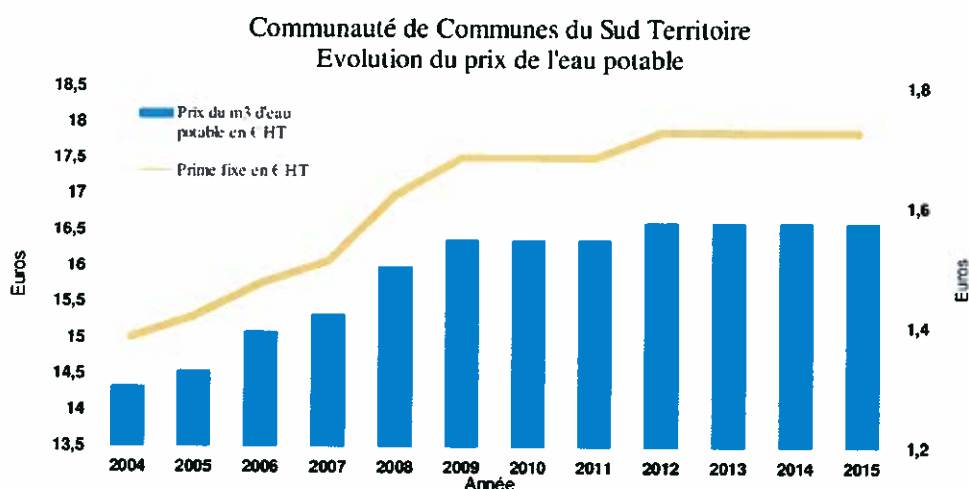
*Vu la délibération n°2006-04-16 approuvant le schéma directeur en eau potable,
Vu l'avis favorable de la commission eau - assainissement concernant la programmation 2015 – 2020 au titre de notre schéma directeur en date du 21 avril 2015,*

Depuis sa prise de compétence en 2004, la CCST fixe le prix de l'eau (hors redevances et autres taxes) sur l'ensemble de ses communes adhérentes. Le produit de la vente d'eau est la 1^{ère} ressource en recette pour le budget du service des eaux. Celle-ci représente chaque année environ 80 % de la totalité des recettes de fonctionnement.

Le prix de l'eau est composé de 2 éléments :

- une prime fixe annuelle correspondant notamment aux charges de fonctionnement des installations d'eau potable incluant l'entretien du branchement et du compteur,
- une part variable proportionnelle au mètre cube d'eau consommé par l'abonné.

Son évolution depuis 2004 a été la suivante :



Ces évolutions entre 2004 et 2009 sont notamment dues à l'indexation du prix de l'eau sur les différents contrats de gérance. A partir de 2009, la CCST a volontairement fait le choix de contraindre ses charges afin de ne pas augmenter le prix de l'eau. Le passage en régie en mars 2010 a permis de conforter cette situation et d'investir sur notre patrimoine d'une manière soutenue.

Ce prix est élaboré afin :

- de **répondre à nos besoins et à nos charges** et d'équilibrer au minimum le budget annexe de l'eau,
- de **permettre la mise en œuvre du schéma directeur** en eau potable validé en septembre 2006,
- de **réaliser les différents investissements indispensables et nécessaires** à la production, au stockage et à la distribution d'eau potable sur notre périmètre d'intervention et **notamment la programmation pluriannuelle 2015 – 2020 validée lors de la commission eau – assainissement du 21 avril dernier**,
- de **faciliter une bonne gestion patrimoniale.**

Les travaux programmés s'articulent autour des différents axes suivants :

- protection des ressources et **qualité de l'eau**,
- **sécuriser le stockage** par la réfection des ouvrages,
- **sécuriser et augmenter nos capacités de production d'eau potable**,
- **renouveler et ou renforcer les réseaux de distribution**,
- **améliorer la gestion** des infrastructures,
- pérenniser et développer notre régie.

Ils auront pour objectif ses 5 prochaines années de :

- **poursuivre et finir la sécurisation complète** de l'alimentation en eau des Unités de Distribution (UDI) de Faverois (incluant Delle, Joncherey, Lebetain), Grandvillars, Beaucourt (incluant Fêche l'Eglise et Montbouton), Lepuix-Neuf (incluant Suarce, Chavanatte et Chavannes les Grands), St Dizier l'Evêque et Croix (incluant Villars le Sec).

Ceci passe par des réhabilitations lourdes de certains réservoirs semi-enterrés (Réchésy, Froidefontaine, Boron, etc.) et la création d'interconnexions (Faverois – Beaucourt et St Dizier l'Evêque – Croix).

- **augmenter nos capacités de production** d'eau potable et **tendre vers l'autosuffisance** de notre collectivité.

Ceci demande la mise en service notamment du forage F2 de Faverois et son interconnexion avec les UDI de Faverois, Beaucourt et Croix.

- **redonner** au service à moyen terme **des capacités d'autofinancement** pour poursuivre notamment le renforcement et le renouvellement de nos différents réseaux et permettre ainsi un maintien voir une amélioration de nos différents ratios (rendements, Indices Linéaire de Perte (ILP), etc.).

La réalisation de cette programmation 2015 – 2020 ambitieuse, réaliste et indispensable, estimée actuellement à hauteur de 6,85 millions d'euros, nécessite cependant des recettes suffisantes pour les mener à bien. Ses recettes seront abondées par la contractualisation d'emprunts mais aussi par une augmentation raisonnée et contrôlée du prix de l'eau.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à 30 voix pour et 2 contre, décide:

- **d'augmenter le prix de l'eau à hauteur de 10 % lissée sur les 3 prochaines années.**

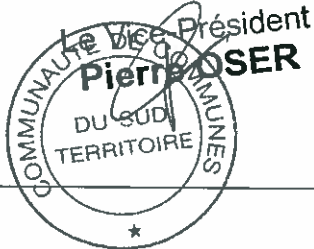


Ainsi le prix de l'eau est fixé :

– au 1er janvier 2016 à 1,63 € HT du mètre-cube et à 18,50 € HT la prime fixe.

Le prix de l'eau sera ajusté au plus juste de nos besoins chaque année:

Ainsi le prix de l'eau est fixé :

- au 1er janvier 2017 à 1,69 € HT du mètre-cube et à 19,15 € HT la prime fixe.
- au 1er janvier 2018 à 1,74 € HT du mètre-cube et à 19,80 € HT la prime fixe.

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 09 JUIL. 2015 Et publication ou notification le 09 JUIL. 2015</p> <p>Le Président,</p> <p>Le Vice-Président Pierre OSER</p> 	<p>Le Président,</p>   <p>Le Vice-Président Pierre OSER</p> <p>PRÉFECTURE DU TERRITOIRE DE PORT</p> <p>- 9 JUIL. 2015</p> <p>Service Courrier</p>
---	--